



Diminution d'ensoleillement dus à un arbre de plus de trente ans

Par **befbef**, le **31/10/2010** à **19:18**

Bonjour, nous sommes très intéressé par un terrain pour faire construire notre future maison mais un problème se pose à nous. Plusieurs chênes situés au sud étant à moins de deux mètres de la limite du terrain et d'une hauteur d'environ 15-20m nous diminuent fortement l'ensoleillement sur la majorité du terrain pendant une bonne partie de la journée. Par rapport à la loi, on pourrait demander de les faire couper mais à priori ils ont l'air d'avoir plus de 30 ans, donc droit de prescription trentenaire (article 690 du Code civil). Est-il donc impossible de contraindre à faire quoique ce soit, même de le tailler afin de diminuer sa hauteur de quelques mètres?